

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 04 décembre 2023

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU et MM Marcel DUBOIS, Marc SECHET, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Xavier SEVERE pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Absents : Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. Damien GUILLAUMOT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu 21 novembre 2023

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 21 novembre 2023.

3) Zone d'Accélération et de Restriction des Energies Renouvelables

Une enquête publique a été effectuée auprès de la population afin de recueillir les observations et suggestions des habitants de la commune.

Seul un Boissillon est passé en mairie afin d'avoir des informations complémentaires sans laisser d'observations. Aucune remarque n'ayant été relevée, la délibération concernant la zone à protéger suivant une cartographie sera adressée à la Préfecture, au Président de la CCEJR et au Président du PNR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les zones d'Accélération et de Restriction des Energies Renouvelables présentées par Mme le Maire.

4) Motion : Appel à une refonte des mécanismes de financement des Départements

Mme Le Maire expose la motion que le Conseil Départemental a adressée à l'Etat concernant les difficultés rencontrées par le manque de financement de ce dernier concernant les compétences déléguées par l'Etat. Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige sur les aides apportées aux communes et porter préjudice tant aux Essonnais, qu'au tissu économique local et in fine à notre territoire tout entier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité adopte la motion du Conseil Départemental de l'Essonne concernant l'appel à refonte des mécanismes de financement des départements.

5) Questions diverses


Mme le Maire informe le Conseil Municipal des différentes questions posées à la CCEJR pour le prochain conseil communautaire concernant le point sur la rétrocession du mur d'escalade à la commune d'Etrechy à titre gratuit. De quelle manière doit se faire cette rétrocession et pourquoi à titre gratuit ?

Chaque commune doit désigner un référent déontologue de l'élu local. Cette personne ne doit pas appartenir à la commune ou aux territoires pour lesquels elle doit intervenir.

Une demande d'arrêté municipal concernant l'interdiction des véhicules de + de 3,5 t pour les rues : Maréchal Foch, Rue des Vallées, Rue des Vignes, à été adressée aux services de la Préfecture. L'arrêté sera effectif dès le délai de recours du contrôle de légalité de 2 mois passé. L'arrêté sera transmis à l'entreprise ALLPACK.

Mme DUMAZERT remercie les participants pour l'aide apportée à la mise en place du salon des arts et exprime sa satisfaction pour une première organisation de cette manifestation.

La séance du conseil municipal est levée à 21h20.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
M. Jürgen ALLEAUME, secrétaire de séance	